



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE BUTAGAZ 10 JUIN 2022

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL SUR LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

- Passage de Seveso seuil haut à Seveso seuil bas suite à une diminution des quantités de produits stockés sur site
- Formalisation de ce déclassement via l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018
- Les arrêtés préfectoraux du 15 juin 2018 et du 4 décembre 2019 actent la mise en place de nouvelles mesures de sécurité (réduction débit pomperie et interdiction de déchargement simultané) permettant de réduire les zones d'effets du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

VISITE D'INSPECTION DU 14 OCTOBRE 2021

- Principaux thèmes abordés :
 - Suites données à l'inspection précédente du 08 octobre 2020
 - Mesures de maîtrise des risques MMR(i) et suivi
 - Contrôle des réservoirs d'eau
 - Mise au chômage de la sphère PR2
 - Mesures de réduction du risque à la source
- Constats : Pas de non-conformité constatée, 8 observations formulées

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (RAPPEL ET POINT D'ACTUALITÉ)

PPRT BUTAGAZ

Multi enjeux - carte du zonage réglementaire

Bâtiments concernés par nature

-  Habitat
-  Industriel, agricole ou commercial
-  Espace public

-  Etablissement Recevant du Public
-  Installation Classée
-  Protection de l'Environnement

 Cours d'eau

Infrastructures de transports

-  Grande voie structurante
-  Autre voie structurante
-  Réseau de desserte locale
-  Voie ferrée
-  Chemin piétons / Piste cyclable
-  Ligne de bus
-  Arrêt de bus

Ouvrages d'Intérêt Général

-  Ligne électrique
-  Poste EDF
-  Antenne relais réseau téléphonique

Réseau gaz

-  Réseau principal
-  Réseau secondaire

Zonage réglementaire

-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r
-  Zone d'autorisation B
-  Zone d'autorisation b
-  Zone d'autorisation b1
-  Zone grise G

0.05 0 0.05 0.1
Kilomètres




Frédéric VEAU

Vu pour être annexé
& inséré en date de
de jour.

TULLE, le 26 OCT. 2018

Le Préfet

Modification du PPRT approuvée le 26 octobre 2018 (RAPPEL)

- Proposition de Butagaz de réaliser des travaux de réduction du risque → Réduction des zones d'effets du PPRT
- Réalisation des travaux dans l'année 2019 actés par APC de 2018 et 2019
- Un avenant à la convention de financement des mesures foncières a été signée par l'ensemble des financeurs. Cet avenant permet de mettre à jour la convention du 30 octobre 2014 (évolution de la réglementation) et de prendre en compte la modification du PPRT (modification du zonage → certaines entreprises sortent du périmètre du PPRT)
- Une mesure alternative est en cours d'élaboration pour le site Prangère (délocalisation de l'activité sur le site Batco hors des zones d'effets graves)

MERCI DE VOTRE ATTENTION